



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

olives

Question écrite n° 49705

### Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des oléiculteurs du Gard qui sont dans l'attente de l'attribution de l'AOC « huile d'olive de Nîmes ». Cette AOC ne sera effectivement attribuée qu'après la parution d'un décret interministériel entre les ministères de l'agriculture et celui des finances. Or, il semblerait que ce texte soit actuellement à la signature du ministre des finances et de l'industrie. La campagne 2004 devant s'ouvrir d'ici le mois de novembre prochain, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de signer ce texte rapidement afin de permettre aux producteurs d'olives et d'huile d'olive de bénéficier de l'AOC pour la campagne 2004.

### Texte de la réponse

Le décret relatif à l'appellation d'origine contrôlée, huile d'olive de Nîmes, a été signé par le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation, le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le 17 novembre 2004 et publié au Journal officiel le 21 novembre 2004.

### Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Mourrut](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49705

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 octobre 2004, page 8253

**Réponse publiée le :** 26 avril 2005, page 4266